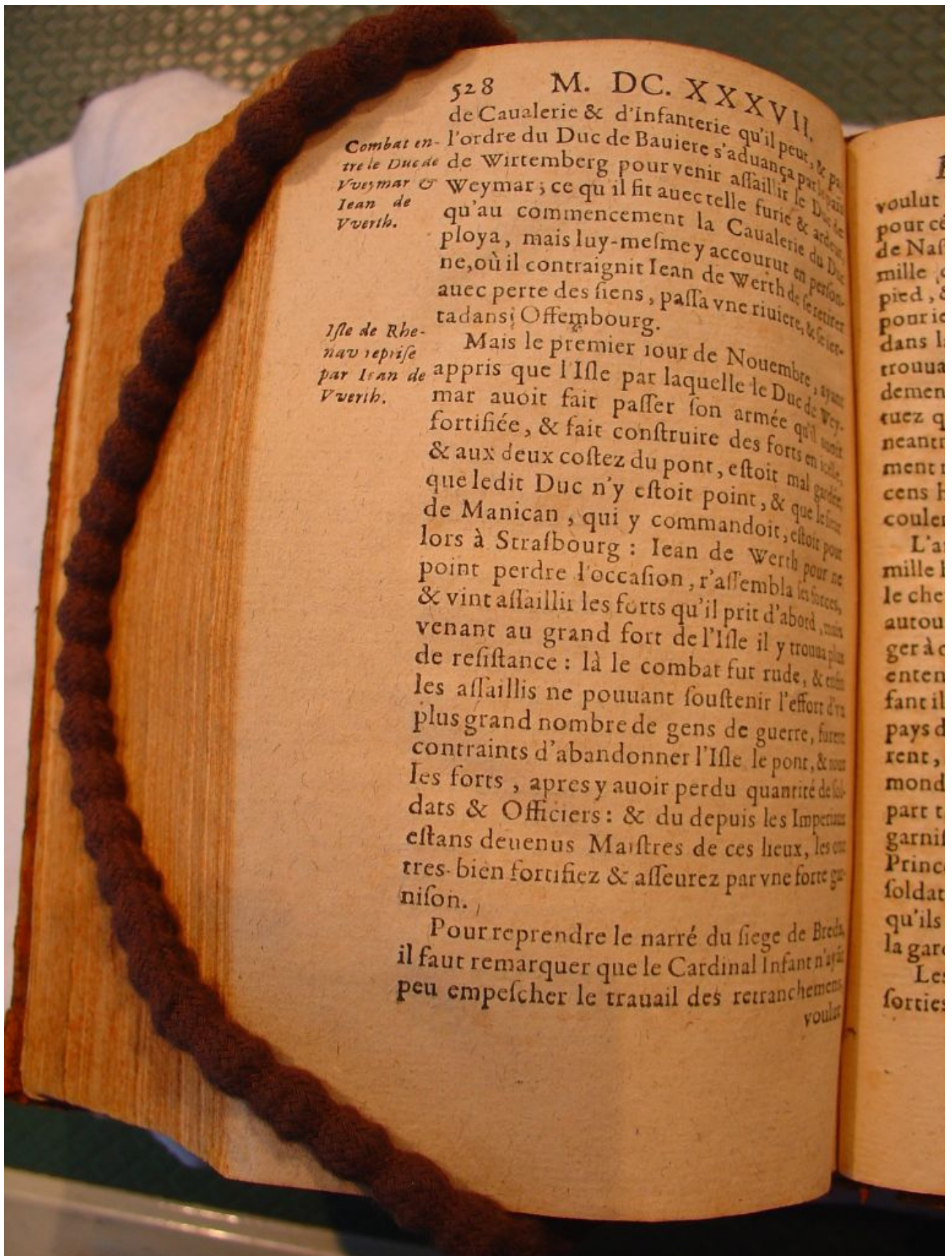
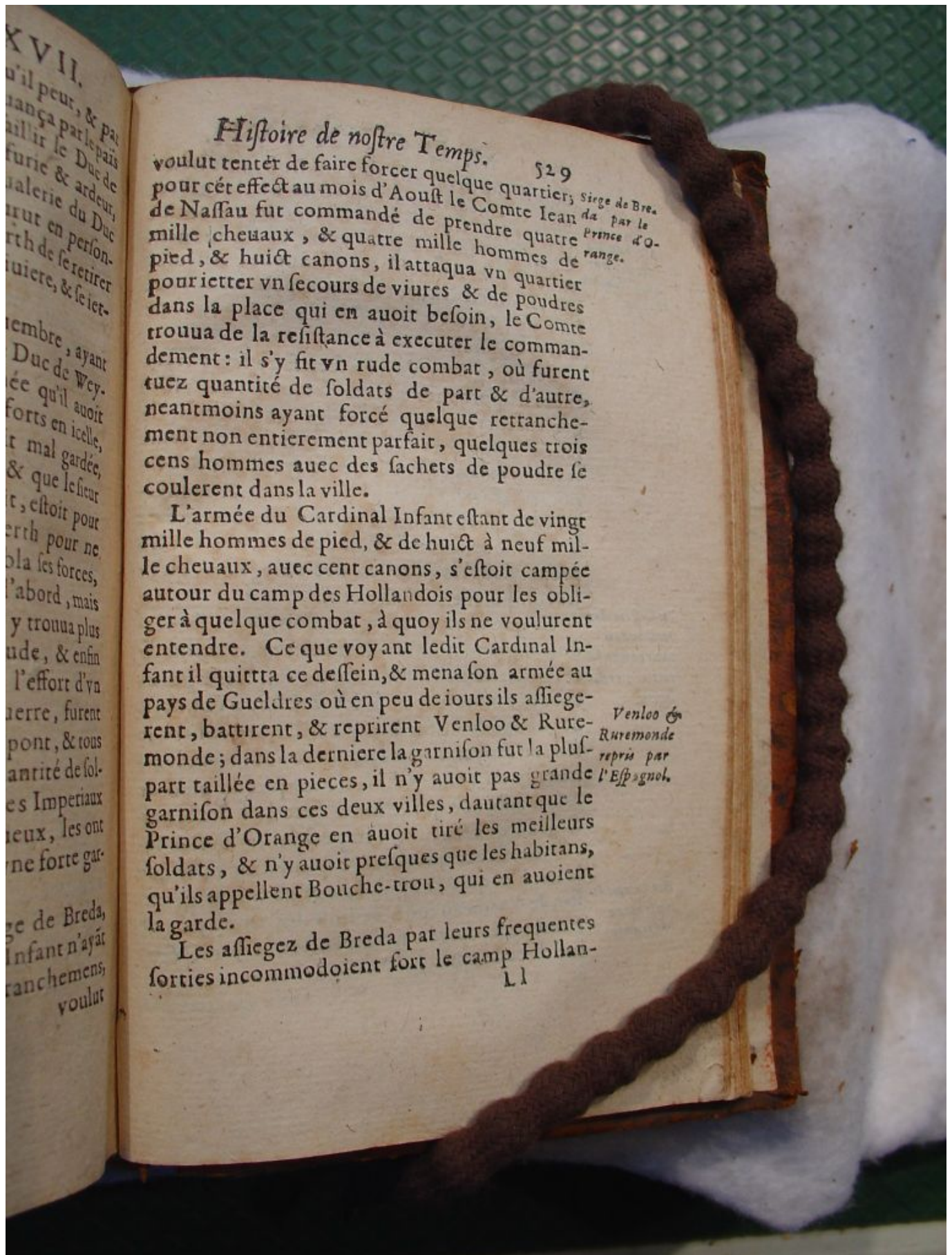


1637_528.jpg



1637_529.jpg



Histoire de nostre Temps.

529

voulut tenter de faire forcer quelque quartier, pour cet effect au mois d'Aoust le Comte Jean de Nassau fut commandé de prendre quatre mille chevaux, & quatre mille hommes de pied, & huit canons, il attaqua vn quartier pour icetter vn secours de viures & de poudres dans la place qui en auoit besoin, le Comte trouua de la resistance à executer le commandement: il s'y fit vn rude combat, où furent tuez quantité de soldats de part & d'autre, neantmoins ayant forcé quelque retranchement non entierement parfait, quelques trois cens hommes avec des sachets de poudre se coulerent dans la ville.

L'armée du Cardinal Infant estant de vingt mille hommes de pied, & de huit à neuf mille chevaux, avec cent canons, s'estoit campée autour du camp des Hollandois pour les obliger à quelque combat, à quoy ils ne voulurent entendre. Ce que voyant ledit Cardinal Infant il quitta ce dessein, & mena son armée au pays de Gueldres où en peu de iours ils assiegerent, battirent, & reprirent Venloo & Ruremonde; dans la derniere la garnison fut la plupart taillée en pieces, il n'y auoit pas grande garnison dans ces deux villes, d'autant que le Prince d'Orange en auoit tiré les meilleurs soldats, & n'y auoit presque que les habitans, qu'ils appellent Bouche-trou, qui en auoient la garde.

Les assiegez de Breda par leurs frequentes sorties incommodoient fort le camp Hollan-

L 1

Venloo & Ruremonde repris par l'Espagnol.

1637_530.jpg



530 M. D. C. XXXVII.
dois : ils sortirent vne fois enuiron mille hommes, & enleuerent vn quartier où ils tuèrent entr'autres Chefs & Officiers le Baron de Charnacé François, qui auoit esté si souuent enuoyé aux Ambassades en Suede, Allemagne, Dannemark, & Hollande pour les affaires du Roy, & vn Colonel Escossois, & plusieurs autres Capitaines.

Mort du Baron de Charnacé devant Breda.

Les assiegeans n'ayans sceu faire leurs tranchées d'approches à cause des sorties des assiegez, eurent recours à l'ouillage des galleries, à la faueur desquelles ils eussent peu auancer leurs travaux; mais ceux de la ville ayans fait des canonieres fort basses dans leurs fossez & faulles-brayes, par lesquelles ils passoient la bouche de leurs canons, le tout à fleur de terre, tiroient si à propos dans les galleries des assiegeans, qu'ils les rompoient & brusloient.

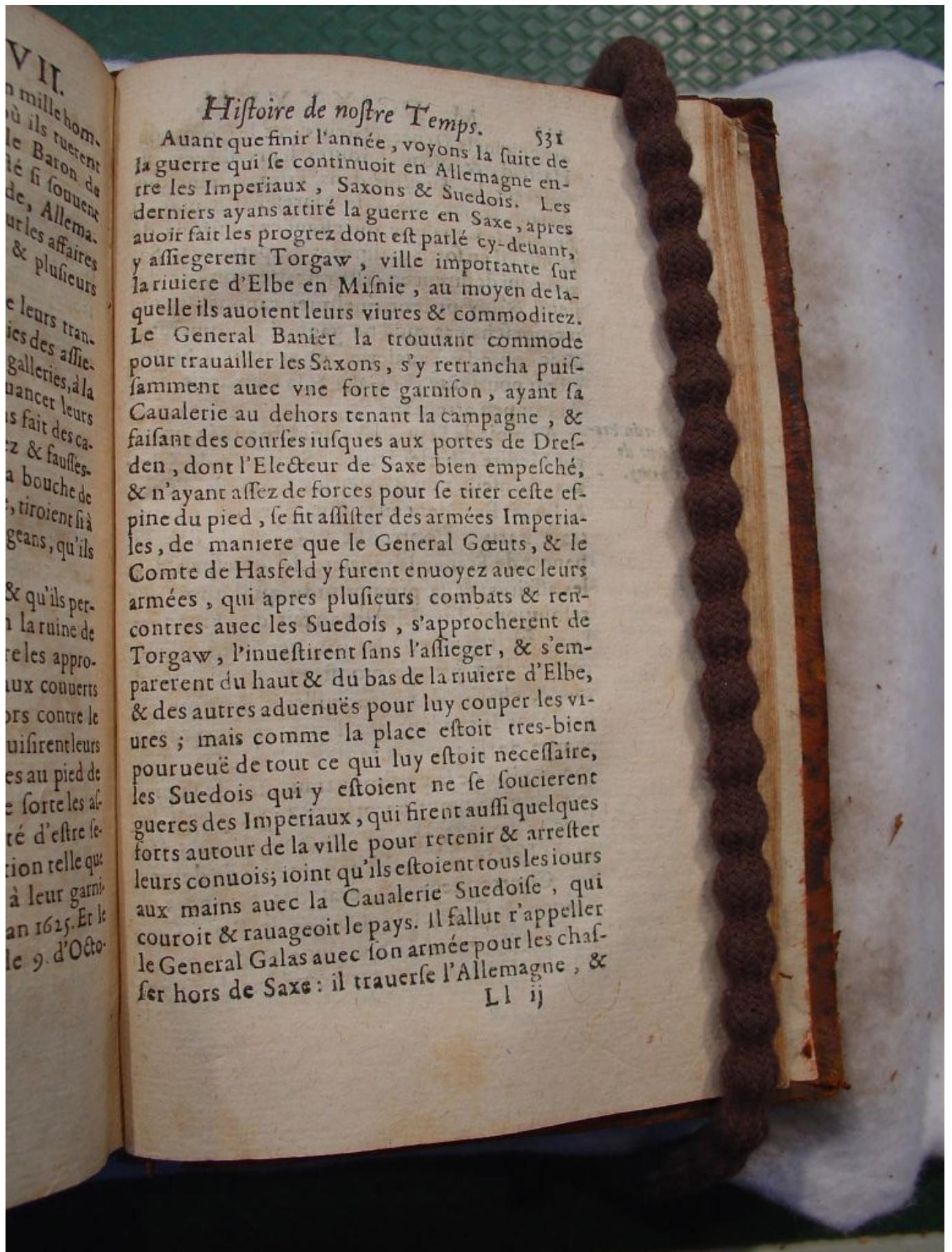
Industrie des Hollandois pour conduire leurs travaux.

Ce que voyans les Hollandois, & qu'ils perdoient grand nombre de soldats en la ruine de ces galleries: ils s'aduiserent de faire les approches des murailles avec les vaisseaux couuerts de peaux, & de fer blanc au dehors contre le feu, au moyen desquels, ils conduisirent leurs travaux au trauers du fossé iusques au pied de la muraille, ce qui estonna de telle sorte les assiegez, que voyans l'impossibilité d'estre secourus, ils accepterent la capitulation telle que le feu Marquis de Spinola donna à leur garnison de Breda au mois de Iuin de l'an 1625. Et le Prince d'Orange y fit son entrée le 9. d'Octobre de ceste année.

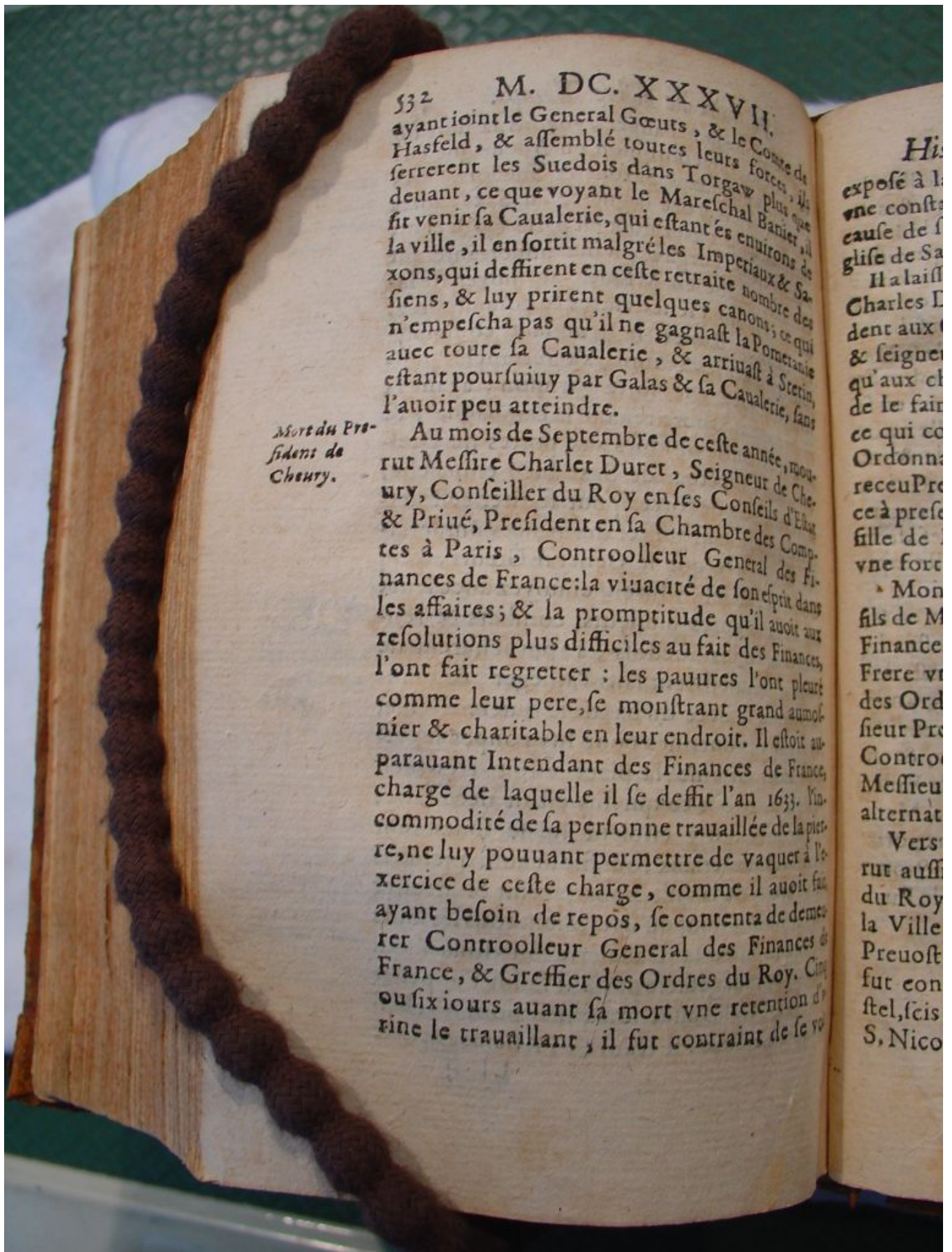
Breda rendu au Prince d'Orange.

Aua
la guer
tre les
dernie
auoir f
y assie
la ruié
quelle
Le G
pour t
samm
Caua
faisan
den, c
& n'ay
pine d
les, de
Comt
armée
contre
Torga
parere
& des
ures ;
pouu
les Su
guerres
forts a
leurs c
aux m
couroi
le Gen
ser hor

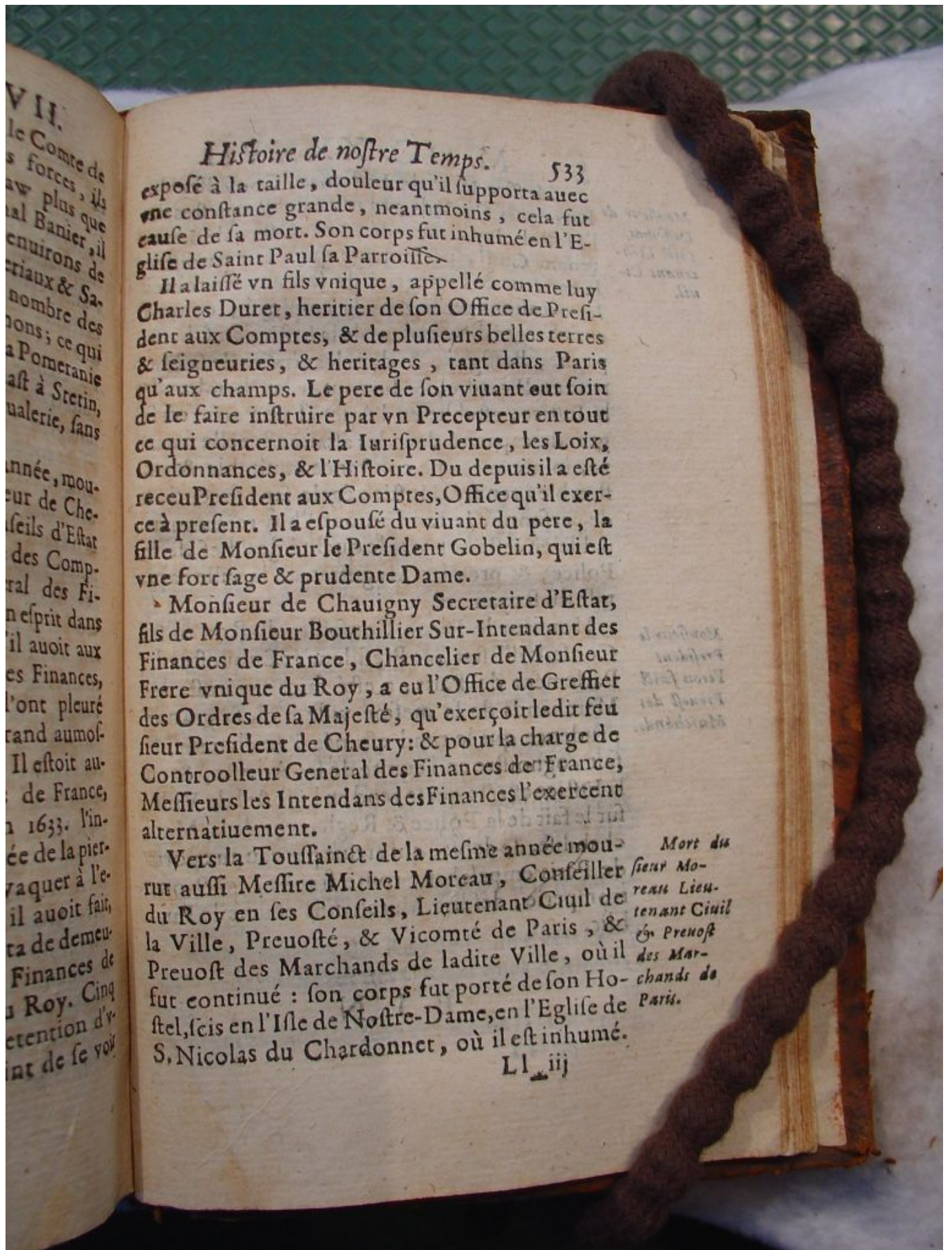
1637_531.jpg



1637_532.jpg



1637_533.jpg



Histoire de nostre Temps.

533

exposé à la taille, douleur qu'il supporta avec vne constance grande, neantmoins, cela fut cause de sa mort. Son corps fut inhumé en l'Eglise de Saint Paul la Parroisse.

Il a laissé vn fils vniue, appelé comme luy Charles Duret, heritier de son Office de President aux Comptes, & de plusieurs belles terres & seigneuries, & heritages, tant dans Paris qu'aux champs. Le pere de son viuant eut soin de le faire instruire par vn Precepteur en tout ce qui concernoit la Iurisprudence, les Loix, Ordonnances, & l'Histoire. Du depuis il a esté receu President aux Comptes, Office qu'il exerce à present. Il a espousé du viuant du pere, la fille de Monsieur le President Gobelin, qui est vne fort sage & prudente Dame.

Monsieur de Chauigny Secretaire d'Etat, fils de Monsieur Bouthillier Sur-Intendant des Finances de France, Chancelier de Monsieur Frere vniue du Roy, a eu l'Office de Greffier des Ordres de sa Majesté, qu'exerçoit ledit feu sieur President de Cheury: & pour la charge de Controolleur General des Finances de France, Messieurs les Intendants des Finances l'exercent alternatiuement.

Vers la Toussainct de la mesme année mourut aussi Messire Michel Moreau, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant Ciuil de la Ville, Preuosté, & Vicomté de Paris, & Preuost des Marchands de ladite Ville, où il fut continué: son corps fut porté de son Hostel, seïs en l'Isle de Nostre-Dame, en l'Eglise de S. Nicolas du Chardonnet, où il est inhumé.

Ll. iij

Mort du
sieur Mo-
reau Lieu-
tenant Ciuil
& Preuost
des Mar-
chands de
Paris.

1637_534.jpg



534 M. DC. XXXVII

Monsieur de Laffemas fait Lieutenant Civil.

Messire Isaac de Laffemas, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requestes de l'Hostel, luy a succedé en cét Office de Lieutenant Civil, personnage qui a fait paroître la candeur & l'integrité de son ame en toutes les occasions où le Roy l'a employé, comme aux charges d'Intendant de la Justice, comme paigne, Bassigny, & dans les armées de Char-jellité en Picardie, & sur tout en la Chambre de la Justice, establee en l'Arsenal de Paris, où sa grande capacité dans les affaires de telle nature, jointe avec vne constance de telle nature, flexible à rendre la Justice égale sans exception de personne, le rend aujour d'hy recomman-dable en ceste honorable qualité de Chef de la Police, & premier Magistrat de la ville capi-tale du Royaume.

Monsieur le President Feron fait Preuost des Marchands.

Monsieur le Feron Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat, & President es Enquestes du Parlement de Paris, a esté fait Preuost des Marchands de la mesme ville, où sa grande prudence qui le rend estimée d'yn chacun, se fait cognoistre en l'equité de ses Arrests, & en la Justice exacte qui se rend en l'Hostel de Ville, sur le fait de la Police & Reglement de la Marchandise, de debit, qui arriue par eau aux ports de Paris empeschant toute fraude, exaction, tromperie, desdits Marchands enuers le Public.

F Y N

TAB
DE
ra

A
dre F
ce &
gnol
Af
ruine
Al
qui s
ce,
All
S. G
Ar
de Su
gne,
l'A

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan